

# Génocide au Rwanda : ce procès est « un moment historique dans la vie des victimes », souligne une partie civile

Belga, 27 mai 2024

**Le procès d’Emmanuel Nkunduwimye est un “moment historique dans la vie des victimes”, a insisté lundi Me Alexis Deswaef en ouvrant le bal des plaidoiries des parties civiles devant la cour d’assises de Bruxelles. L’accusé, un Belgo-Rwandais âgé de 65 ans, doit répondre de sa participation au génocide des tutsis au Rwanda en 1994.**



Alexis Deswaef - BELGA PHOTO BENOIT DOPPAGNE

*”Vous avez tout pour condamner l’accusé”, a assuré l’avocat au jury. ”Vous avez le dossier répressif, les récits des victimes, les témoignages concordants. Vous répondrez ’oui’ à toutes les questions qui vous seront posées (pour déterminer la culpabilité, NDLR) et vous ferez ainsi avancer la justice avec un J majuscule.”*

Dans sa plaidoirie, le pénaliste s’est attardé sur plusieurs points, à commencer par la défense de l’accusé. *”Tout le monde a le droit d’être défendu. Mais la manière de le faire est un choix. Emmanuel Nkunduwimye a choisi de demander l’acquittement”, a regretté Me Deswaef. ”Il a le droit de mentir, c’est ce qu’il fait. Et il a le droit de se taire, ce qu’il fait aussi sur certaines choses.”*

*”L’accusé nie être un génocidaire, nie avoir participé à ces actes, nie avoir commis ce qu’on lui reproche. Pour les victimes, c’est être nié jusque dans la mort”, a ajouté l’homme de loi. Et ce dernier de citer plusieurs autres responsables du génocide rwandais qui sont passés aux aveux lors de leur*

procès.

M<sup>e</sup> Deswaef est également revenu sur les dires des témoins de moralités, dont certains avaient présenté l'accusé comme un homme bien et gentil. L'avocat a alors fait référence à une chanson de Jean-Jacques Goldman, "Né en 17 à Leidenstadt", dans laquelle le chanteur français questionne la possibilité de tout un chacun de devenir un monstre en fonction du contexte dans lequel il est plongé. "Vous

*ne jugez pas un homme. Vous jugez des actes. Des actes commis par un homme qui, dans sa vie privée, avec sa famille, est peut-être un homme bien*", a pointé M<sup>e</sup> Deswaef.

L'avocat a ajouté que les témoignages entendus à l'audience étaient "accablants, concordants et ne laissaient aucune place au doute. La défense va tenter de les distiller en les détricotant, en les isolant", a-t-il averti les jurés. *Mais vous ne serez pas dupes.*"